



BIBLIOGRAPHIE – AMIANTE

TEXTES REGLEMENTAIRES – CODE DU TRAVAIL

Arrêté du 23 février 2012, relatif aux modalités de formation, applicable dès parution

Décret du 4 mai 2012, relatif aux risques d'exposition à l'amiante
Modification des articles du Code du Travail, sur la gestion du risque Amiante

Arrêté du 14 août 2012, relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrément, aux conditions de contrôle du respect de la VLEP aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages (applicable dès parution pour la partie Mesurage et Contrôle de la VLEP)

Toute mesure en META, OMS + FFA (y compris pour les chantiers antérieurs au 1er juillet 2012) Stratégie de prélèvement selon le guide d'application GA X 46-033.

Prélèvements selon la norme XP X43-269, version Avril 2012.

Analyse META selon la norme NF X 43-050

Arrêté du 14 décembre 2012, fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante [...]

Arrêté du 7 mars 2013, relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante

Arrêté du 8 avril 2013, relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante

Décret du 5 juillet 2013, relatif aux risques d'exposition à l'amiante

Prolongation de certaines dates d'application du décret du 04 mai 2012 (qualification entreprises, laboratoires)

Décret du 29 juin 2015, modifiant le décret du 4 mai 2012 et applicable depuis le 2 juillet 2015 instaure des niveaux de risques désormais indépendants des facteurs de protection des EPI et de la VLEP

Ordonnance n°2016-413 du 7 avril 2016 relative au contrôle de l'application du droit du travail et son **Décret n°2016-510 du 25 avril 2016**

Ce décret modifie les pouvoirs et précise les modalités de contrôle des agents de l'inspection du travail

Loi 2016-1088 du 8 août 2016

Introduit le repérage systématique de l'amiante imposé aux donneurs d'ordre, aux maîtres d'ouvrage et aux propriétaires de bâtiments ou d'équipements

Décret 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

Des arrêtés ministériels viendront fixer les conditions du repérage par types d'activités (modalités techniques, méthodes d'analyse, traçabilité et conservation des résultats...).

Le texte entrera en vigueur pour chaque domaine d'activité à la date fixée par l'arrêté correspondant, et au plus tard le 1^{er} octobre 2018

TEXTES REGLEMENTAIRES – CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis

Arrêtés du 12 décembre 2012, relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

Arrêté du 21 décembre 2012, relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la liste récapitulative du « dossier technique amiante »

Arrêtés du 26 juin 2013, relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

TEXTES REGLEMENTAIRES – CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté du 30/12/2002 relatif au stockage de déchets dangereux

Arrêté du 15 mars 2006 fixant la liste des types de déchets inertes admissibles dans des installations de stockage de déchets inertes et les conditions d'exploitation de ces installations

Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux

AUTRE TEXTE

Circulaire du 15 mai 2013 portant instruction sur la gestion des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés amiantés du réseau routier national non concédé

Introduit un guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux permettant de répondre aux obligations de résultats en matière de prévention des risques liés à l'exposition aux fibres d'amiante.

NORMES AFNOR

NF X43-269 Décembre 2017 - Qualité de l'air - Air des lieux de travail - Prélèvement sur filtre à membrane pour la détermination de la concentration en nombre de fibres par les techniques de microscopie

Norme NF X 46-020 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis »

Les Vergers de la Thumine - CS10439
Boulevard de la Grande Thumine
13098 Aix-en-Provence Cedex 02
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

www.cdg13.com

AUTRES DOCUMENTS

Guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux – 20 novembre 2013

La note 14-918 du Directeur général du travail, en date du 24 novembre 2014, vise à diffuser différentes positions juridiques de la DGT en matière d'amiante.

Note DGT du 4 mars 2015 portant diffusion d'une version actualisée des deux logigrammes clarifiant la frontière entre la sous-section 3 (retrait ou encapsulage) et la sous-section 4 (interventions sur matériaux amiantés) et faciliter le classement des opérations exposant à l'amiante :

- Sur les immeubles par nature ou par destination (1er logigramme) ;
- Sur les installations et équipements industriels, matériels de transport ou autres articles (2nd logigramme).

Les actualisations apportent des précisions sur la définition d'un immeuble par nature ou par destination et sur la notion de retrait pour ce qui concerne le 1^{er} logigramme et des précisions sur la notion et sur les niveaux de maintenance pour le 2nd logigramme, en cohérence avec la note DGT 14-918 du 24 novembre 2014.

Prévention du risque « Poussières » pour les travaux publics – 25 juillet 2016

La note DGT du 19 janvier 2017 apporte différentes précisions relatives au cadre juridique applicable aux opérations sur matériaux contenant de l'amiante relevant de la sous-section 3, notamment en matière de sous-traitance et de certification.

La note DGT du 5 décembre 2017, présente le cadre juridique applicable aux interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante relevant de la sous-section 4. Elle est composée de **5 fiches et 1 logigramme** portant sur les sujets suivants :

- **Fiche 1** : Eléments constitutifs des processus relevant de la sous-section 4 ; cas des matériaux pollués par de l'amiante
 - **Fiche 2** : Conditions d'évaluation d'un processus relevant de la sous-section 4 :
 - **Fiche 3** : Identification des processus – cas particulier des opérateurs de repérages de matériaux et produits contenant de l'amiante
 - **Fiche 4** : Conditions d'élaboration, de transmission et de mise à jour du mode opératoire
 - **Fiche 5** : Précisions concernant le remplacement des cartouches P3 et de tout autre consommables
- L'ensemble de la procédure d'évaluation est récapitulée dans un logigramme